

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 SEPTEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq septembre à quinze heures, le conseil municipal dûment convoqué le dix-huit septembre, s'est réuni salle du « conseil » de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Yves FOULON, Maire.

Etaient présents :

Mmes et MM. les Adjointes : PHILIPPON, LUMMEAUX, BORDEDEBAT, CHANSAREL, ANTOUN, HERSZFELD, LEFEBVRE, CAUSSARIEU *Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :* MAUPILE, COEURET, DEPARDIEU, DUBROCA, BIESEL-LEGER, LUQUET, CASSOT, SCAPPAZZONI, LIMOUZIN (à partir de la question D15.09_72), MOULS, CAPTUS, MARESCOT, DEVILLIERS, GHYSELS, LANDAIS, SEGURA, GRANET, LUCAS, BEY (jusqu'à la question orale n°2), LAMARA.

Ont Donné Pouvoir : Conformément à l'Article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

Martine PHELIPPOT.....Patrick LEFEBVRE
Nadine LIMOUZINJean-Paul CHANSAREL (jusqu'à la question D15.09_71)
Patrice BEUNARDBernard LUMMEAUX
Alexis BONNINJulien GHYSELS
Marie-Josèphe PAJOT-TAUZINMaurice GRANET

Etait absente :

Mme la Conseillère Municipale : BEY (au cours de la question orale n°3)

Le quorum est atteint

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales il est proposé la désignation du secrétaire : M. Simon SEGURA et du secrétaire adjoint de séance : M. Vincent LANDAIS.

Ils sont désignés à l'UNANIMITE.

Le procès-verbal du conseil municipal de la séance du 25 JUIN 2015 est adopté à la majorité :

Abstention : 1 (Charles-Albert LUCAS) ;

Contre : 1 (Anny BEY qui s'abstiendra de le signer).

L'assemblée a adopté les délibérations suivantes :

| Numéro | Intitulé | Résultat du vote |
|---|--|------------------|
| COMMUNICATIONS | | |
| Compte rendu en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et communication sur les marchés | | |
| | néant | |
| Compte-rendu des jugements et instances | | |
| | néant | |
| Divers | | |
| C15.09_16 | Résultat de l'enquête publique n° 03/2015 portant sur les projets d'autorisations d'exploitations des cultures marines (Rapporteur : M. LE MAIRE) | PRIS ACTE |
| C15.09_17 | Résultat de l'enquête publique n° 04/2015 portant sur les projets d'autorisations d'exploitations des cultures marines (Rapporteur : M. LE MAIRE) | PRIS ACTE |
| C15.09_18 | Résultat de l'enquête publique n° 05/2015 portant sur les projets | PRIS ACTE |

| | | |
|-----------|--|------------------|
| | d'autorisations d'exploitations des cultures marines (Rapporteur : M. LE MAIRE) | |
| C15.09_19 | Résultat de l'enquête publique n° 06/2015 portant sur les projets d'autorisations d'exploitations des cultures marines (Rapporteur : M. LE MAIRE) | PRIS ACTE |

| Numéro | Intitulé | Résultat du vote |
|--------|----------|------------------|
|--------|----------|------------------|

FINANCES

| | | |
|-----------|---|---|
| D15.09_69 | Taxe sur la consommation finale électricité – fixation du coefficient multiplicateur unique (Rapporteur : Vincent LANDAIS) | favorable à la MAJORITE 28 Pour 5 Contre : M. GRANET, MJ. PAJOT-TAUZIN (qui a donné pouvoir à M. GRANET), L. LAMARA, A. BEY, CA. LUCAS |
| D15.09_70 | Kiosque Arcachon Famille – règlement des inscriptions et facturation des activités scolaires, périscolaires et extra scolaires (Rapporteur : Martine CAUSSARIEU) | favorable à l'UNANIMITE |
| D15.09_71 | Tarifs 2015 – création tarifs piscine (Rapporteur : Paul SCAPPAZZONI) | favorable à l'UNANIMITE |

Arrivée de Mme LIMOUZIN à 15 heures 48.

| | | |
|-----------|---|--|
| D15.09_72 | Centre Municipal de Santé d'Arcachon – création des tarifs (Rapporteur : Julien GHYSELS) | favorable à la MAJORITE 28 Pour 2 Contre : A. BEY, CA. LUCAS 3 Abstention : L. LAMARA, M. GRANET, MJ. PAJOT-TAUZIN (qui a donné pouvoir à M. GRANET) |
| D15.09_73 | Adoption d'un nouveau tarif – occupation du domaine public (Esplanade des Arbousiers) (Rapporteur : Monique DUBROCA) | favorable à l'UNANIMITE |

URBANISME

| | | |
|-----------|---|--|
| D15.09_74 | Révision du P.L.U. – bilan de la concertation et arrêt du projet de P.L.U. (Rapporteur : Nadine LIMOUZIN) | favorable à la MAJORITE 28 Pour 4 Contre : A. BEY, L. LAMARA, M. GRANET, MJ. PAJOT-TAUZIN (qui a donné pouvoir à M. GRANET) 1 Abstention : CA. LUCAS |
| D15.09_75 | Inscription aux monuments historiques du monument aux morts de la commune – instauration d'un périmètre de protection adapté (Rapporteur : Christiane MOULS) | favorable à la MAJORITE 32 Pour 1 Contre : A. BEY |

RESSOURCES HUMAINES

| | | |
|-----------|---|--|
| D15.09_76 | Evolution du tableau des effectifs (Rapporteur : Daniel PHILIPPON) | favorable à la MAJORITE 31 Pour 1 Contre : A. BEY 1 Abstention : CA. LUCAS |
| D15.09_77 | Adhésion au socle commun de missions du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale – Secrétariats de la commission de réforme et du comité médical (Rapporteur : Marie-Claire DEPARDIEU) | favorable à l'UNANIMITE |

INTERCOMMUNALITE

| | | |
|-----------|---|-------------------------|
| D15.09_78 | Présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement – exercice 2014 (Rapporteur : Eugène COEURET) | Il est pris ACTE |
|-----------|---|-------------------------|

| | | |
|---|---|---|
| D15.09_79 | Présentation du rapport d'activités 2014 de la communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS) (Rapporteur : Eugène COEURET) | Il est pris ACTE |
| ADMINISTRATION GENERALE & GESTION DU DOMAINE | | |
| D15.09_80 | Concession d'utilisation d'une dépendance du domaine public maritime naturel au profit de la commune d'Arcachon – jetée Thiers (Rapporteur : Nicole BIESEL-LEGER) | favorable à l'UNANIMITE |
| SERVICES DELEGUES | | |
| D15.09_81 | Convention de mise à disposition et d'utilisation d'ouvrages portuaires – Halle de l'Aiguillon (Rapporteur : Claire MARESCOT) Ne prennent pas part au vote : Y. Herszfeld en sa qualité de salarié du port M. Granet et MJ. Pajot-Tauzin (qui a donné pouvoir à M. Granet) | favorable à l'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES 27 Pour 3 Abstention : A. BEY, CA. LUCAS, L. LAMARA 3 Ne prennent pas part au vote |
| D15.09_82 | Gestion Déléguée des Services Publics – présentation des rapports annuels (Rapporteur : Jean-Paul CHANSAREL) | Il est pris ACTE |
| PROXIMITE | | |
| D15.09_83 | Rapport annuel 2014 de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (Rapporteur : May ANTOUN) | Il est pris ACTE |
| D15.09_84 | Réforme des Rythmes Scolaires – Projet Educatif De Territoire (PEDT) – convention entre les services de l'Etat et la Ville d'Arcachon (Rapporteur : Martine CAUSSARIEU) | favorable à la MAJORITE 32 Pour 1 Contre : L. LAMARA |
| EQUIPEMENT | | |
| D15.09_85 | Agenda D'Accessibilité Programmée (Ad'AP), pour les Etablissements Recevant du Public (ERP) et les Installations Ouvertes au Public (IOP) (Rapporteur : May ANTOUN) | favorable à l'UNANIMITE |
| MARCHES PUBLICS | | |
| D15.09_86 | Marché d'exploitation des installations de chauffage avec ou sans production d'eau chaude sanitaire, de rafraîchissement et de traitement d'air – avenant n°7 (Rapporteur : Sophie DEVILLIERS) | favorable à l'UNANIMITE |
| D15.09_87 | Mise à disposition, gestion et maintenance de mobilier urbain de communication – avenant au marché (Rapporteur : Annie LUQUET) | favorable à l'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES 32 Pour 1 Abstention : A. BEY |
| QUESTIONS ORALES | | |
| QO.1/ | Rapporteur : Anny BEY « Monsieur le Maire, Lors du CM du 25 juin dernier, Mme Bordedeбат avait confirmé votre intention de ne pas changer les règles de l'ODP concernant le coeur de ville. Or, quelques semaines suivant mon intervention, en toute discrétion, les commerçants ont eu la | Non soumise au vote |

| | | |
|---------------------|---|-----------------------------------|
| | <p>surprise de recevoir un formulaire de demande d'ODP. Ce qu'ils n'avaient pas reçu depuis 4 longues années.</p> <p>Sans surprise aucune, ce revirement, partiel, est indubitablement lié au fait que ma question orale ait été rédigée par mon avocat sur la base de jurisprudences bien précises.</p> <p>Pour ne pas perdre la face, vous conditionnez vos autorisations à des exigences qui semblent, encore une fois, discriminatoires. Je ne prends pas la peine de vous les énumérer, mon avocat a très bien su le faire dans le courrier que vous avez reçu début septembre et auquel je n'ai toujours pas de réponses. Il est vrai que vous avez encore quelques jours avant saisine de la CADA.</p> <p>Donc, je vous demande de bien vouloir me confirmer publiquement que les "objets publicitaires" évoqués dans le formulaire d'autorisation correspondent bien à la définition prévue à l'article 6-3 de l'arrêté municipal 2012-113 de sorte que les portants et les mannequins n'en font, par conséquent, pas partie.</p> <p>Confirmez-vous que tous les commerçants de tous les quartiers d'Arcachon ayant autorisation de terrasses, de portants ou d'étals ont reçu le même formulaire de demande d'autorisation et doivent se plier aux mêmes exigences?</p> <p>Confirmez-vous également que toute demande pourra être rejetée sans motif, de façon totalement arbitraire et en tout état de cause illégale? »</p> | |
| <p>QO.2/</p> | <p>Rapporteur : Anny BEY</p> <p>« Monsieur le Maire, Quelle ne fut la surprise de lire dans les dossiers du TCA que la compagnie fiduciaire alertait depuis 2009 sur les dérapages financiers du TCA. Quelle ne fut ma surprise de voir qu'entre 2009 et 2011 c'est plus de 100.000 euros dépensés en frais de bouche, de transport et de logement par l'ancien président. 60.000 euros, rien qu'en frais de représentation en 3 ans. On est à Arcachon pas à Monaco.</p> <p>Quant au financement de la bulle, une première subvention de 70.000 euros est votée en conseil municipal, sous le mandat précédent, suivie d'une seconde de 100.000 euros sur la base d'une étude dont je n'ai pas trouvé trace dans le dossier consulté en mairie pas plus d'ailleurs que les devis. Or, ce sont des documents qui auraient dus être joints à la délibération.</p> <p>Vous ne pouviez ignorer ces dérapages tant l'ancien président vous porte aux nues dans ces rapports. On y apprend que jamais le club n'a bénéficié d'autant d'appui financier de votre part et pour tout appel de fonds.</p> <p>Vous connaissiez donc bien la situation financière, vous en êtes en partie responsable. Je rappelle que chaque année la Ville verse 50.000 euros de subvention au TCA. Subvention exponentielle, toujours entre 2009 et 2011.</p> <p>Je vous demande de bien vouloir nous donner un aperçu de l'avenir du TCA et nous expliquer le changement de destination urbanistique. Ce n'est pas une mise en adéquation de l'existant.</p> | <p>Non soumise au vote</p> |

| | | |
|--------------|--|-----------------------------------|
| | <p>J'ai vérifié, le bâti est depuis longtemps pris en compte. Je vous rappelle d'ailleurs que lors du conseil de quartier du Centre Ville vous aviez déclaré que vous seriez ravi d'y voir construire une école de tennis de haut niveau. Rien de condamnable sur le principe mais nous sommes en droit d'en connaître les conditions.</p> <p>Vous n'ignorez pas que ce dossier a été transmis au préfet pour saisine de la CRC que ce soit pour les conditions d'attribution du restaurant comme pour la situation financière du club. Cela vaut aussi pour l'Etrier comme toutes les DSP.</p> <p>Pourquoi avoir laissé dérapé les comptes tout en cautionnant un train de vie somptuaire aux dépens du Tennis Club et de l'intérêt général? Pourquoi avoir ouvert aussi grands les robinets de l'argent public sur la base de simples courriers de l'ancien président sans aucun justificatifs? Où sont les devis et études devant être rattachés aux délibérations concernant cette bulle? Bulle qui, je le rappelle, coûte plus de 300.000 euros. Prix prohibitif souligné par la Cie fiduciaire et qui pourrait soulever de nombreuses questions.</p> <p>Quel avenir pour le TCA qui est en liquidation et dont l'école de tennis perd ses effectifs au profit des clubs voisins? »</p> | |
| <p>QO.3/</p> | <p>Rapporteur : Maurice GRANET</p> | |
| | <p>« Monsieur le Député-Maire, Conformément à l'article L 2121-19 du Code Général des Collectivités territoriales (rappelée dans le Titre V du règlement intérieur du Conseil Municipal), veuillez trouver ci-joint une questions orale que nous souhaitons exposer en séance du Conseil Municipal du Vendredi 26 septembre 2015 , et qui sera posée par Maurice GRANET :</p> <p>"Aujourd'hui chacun a pris conscience que nous sommes devant une réalité incontestable : l'arrivée à nos portes de réfugiés politiques, hommes mais aussi femmes et enfants qui fuient la guerre dans leur pays. Le droit d'asile est historique, sacré.</p> <p>Notre devoir d'humains, de citoyens, d'élus n'est il pas d'offrir l'hospitalité à ces femmes, à ces enfants, à ces hommes qui fuient pour échapper aux persécutions, à la torture, aux oppressions, comme fuyaient pour bon nombre d'entre nous en Aquitaine nos ascendants Espagnols devant Franco, Italiens devant Mussolini ou Français Alsaciens, Lorrains devant la progression d'Hitler, il y a quelques décennies à peine ? L'Europe a la chance d'être épargnée relativement depuis plus de 50 ans par les conflits sur son territoire.</p> <p>Michel Rocard, en son temps, disait que la France ne pouvait pas accueillir toute la misère du monde ; pour ajouter aussitôt qu'elle devait néanmoins en prendre sa part. Ne pas accueillir, ce serait se montrer insensible, désintéressé et se ranger du côté de l'indifférence et de l'égoïsme froid, du repli sur soi et de la fermeture.</p> <p>Alors pourquoi pas Arcachon, terre d'accueil ? Arcachon qui se targue d'avoir faite sienne José Maria de Heredia, le Cubain, Gabriele d'Annunzio, l'Italien et tant d'autres inconnus ou célèbres ? Ils sont notre fierté et nous la leur. Des associations</p> | <p>Non soumise au vote</p> |

| | | |
|--|---|--|
| | <p>Bulle qui, je le rappelle, coûte plus de 300.000 euros. Prix prohibitif souligné par la Cie fiduciaire et qui pourrait soulever de nombreuses questions.</p> <p>Quel avenir pour le TCA qui est en liquidation et dont l'école de tennis perd ses effectifs au profit des clubs voisins? »</p> | |
|--|---|--|

Départ de Mme BEY à 17 heures 44.

Monsieur Le Maire annonce un prochain conseil municipal en novembre 2015.
La séance est levée à 17 heures 50.

VU pour être affiché, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Arcachon, le

29 SEP. 2015



Yves FOULON
Maire d'Arcachon
Député de la Gironde

A l'issue de cette séance, un PROCES-VERBAL est rédigé reprenant intégralement les décisions du conseil municipal et les débats y afférents. Ce document peut être consulté à la mairie par toute personne physique ou morale.